

SOGB

2004



RAPPORT ANNUEL 2004

Sommaire

<u>RUBRIQUES</u>	<u>PAGES</u>
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	2
ORDRE DU JOUR	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	4 à 8
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
BILANS RESUMES ET COMPARES	10
COMPTES DE RESULTATS RESUMES ET COMPARES	11
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS RESUMES ET COMPARES	12
REGLES ET METHODES COMPTABLES	13 à 15
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	16 à 22
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	23 à 24
ANNEXE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	25

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

Président : M. Fulgence KOFFY
Vice-président : M. Hubert FABRI
M. Vincent BOLLORE
Administrateur : M. Luc BOEDT
P.F. Représentation
Bolloré participations
M. Philippe de TRAUX de WARDIN

Direction Générale

La Direction Générale est assurée par M. André TORDEUR.

Commissaires aux comptes :

ERNST & YOUNG – CCCA 5, avenue Marchand 01 BP 2715 - Abidjan 01
SIGECO 01 BP 1328 Abidjan 01

Commissaires aux comptes suppléants

Christian MARMIGNON
Monsieur TIEMELE YAO DJUE

Ordre du Jour

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes.

2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

3. Approbation du bilan et des comptes de l'exercice, quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.

4. Affectation des résultats

5. Nomination de Commissaires aux comptes

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des prescriptions légales et de l'article 23 des statuts en vigueur pour vous rendre compte de l'activité de votre société, des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2004, et soumettre à votre approbation le compte de résultat et le bilan dudit exercice.

Pour leur part, les Commissaires aux Comptes vous rendront compte, dans un instant de leur mission.

Le rapport annuel, le compte de résultat, le bilan, les états annexes, de même que les rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents se rapportant à la présente réunion ont été mis à votre disposition.

1 - SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES

1.1. - Présentation Générale

1.1.1. Objet

La So.G.B., Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby, Société anonyme de droit ivoirien a pour objet principal la plantation et la culture d'hévéas et la transformation du latex en caoutchouc industriel.

La So.G.B. exerce son activité à Grand-Béréby, au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans une concession de **34 424** hectares dont **15 592** hectares ont été plantés en hévéas et **5 661** hectares en palmier à huile.

1.1.2. Capital

Le capital social entièrement souscrit et libéré est de 21 601 840 000 F CFA, divisé en actions de 10 000 F CFA chacune, ce capital est réparti comme suit :

1.1.3. Conseil d'Administration

La composition du conseil d'Administration est la suivante :

M. Fulgence KOFFY	Président
M. Hubert FABRI	Vice Président
M. Vincent BOLLORE	Vice Président
P.F. Représentation	Administrateur
M ; Luc BOEDT	Administrateur
M. Philippe de TRAUX de WARDIN	Administrateur
BOLLORE Participations	Administrateur

1.1.4. La Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur André TORDEUR depuis le 01 Septembre 2004.

1.1.5. Le Personnel

Au 31 Décembre 2004, le nombre total d'employés permanents de la So.G.B. était de 3 936 personnes

1.2. - Les Organes Sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les organes sociaux se sont réunis :

- Le Conseil d'Administration

- Le 17 Mars 2004
- Suite aux événements Politiques qui ont malheureusement secoué la Côte d'Ivoire, la réunion du Conseil d'Administration prévue initialement pour le 13 Novembre 2004 a du être reportée au 25 janvier 2005.

- L'Assemblée Générale Ordinaire

- Le 22 Avril 2004.

1.4. - Activités

HEVEA

Au cours de l'exercice 2004, la So.G.B. a vendu 39 511 tonnes de caoutchouc (soit 2 199 tonnes de plus par rapport à l'année 2003) pour un Chiffre d'Affaires de 24 540 199 086 FCFA, ce qui donne un prix moyen de vente de 621 FCFA/kg contre 542 FCFA/kg en 2003, soit une hausse de 79 FCFA/kg.

La plantation a produit 25 962 tonnes de caoutchouc, pour une surface en saignée de 14 422 hectares, le rendement est donc de 1800 kg/ha.

Le centre de conditionnement de caoutchouc a traité un total de 39 700 tonnes pour l'exercice 2004. Les quantités de caoutchoucs produites à la sortie de l'usine comprenaient entre autres, les qualités cataloguées : SOG10, SOG10 MP et SOG10MV.

PALMIER

Les surfaces plantées en palmier d'un total de 5 661 hectares se répartissent entre 3 598 hectares exploités, 1918 hectares immatures et 145 ha plantés en 2004 .

La production récoltée sur 12 mois a été de 20 031 tonnes pour un objectif de 14 029 tonnes (+43 %) Les achats ont porté sur un total de 2 319 tonnes pour un objectif de 22 000 tonnes, soit une réalisation inférieure aux prévisions de 90 %.

La production usinée d'huile rouge a atteint 3 479 tonnes pour un taux d'extraction moyen de 17,46 %. L'objectif était de 6 981 tonnes.

La production usinée d'amandes palmistes s'est élevée à 605 tonnes pour un taux d'extraction moyen de 3,04 %. L'objectif était de 1047 tonnes.

Les ventes cumulées d'huile de palme et amandes palmistes, sur 12 mois, ont atteint un montant total de 895 Millions de F CFA .

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 3 238 millions de FCFA.

Les investissements agricoles (1 880 millions) sont constitués essentiellement de la plantation de 214 hectares de jeunes hévéas et de 145 hectares de palmier à huile et de l'entretien des jeunes cultures d'hévéas et de palmier déjà en place.

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS REALISES

		Millions FCFA
Hévéa		
dont		348 millions
➤	Investissements agricoles	55 millions
➤	Construction	192 millions
➤	Achat équipements	595 millions
Palmier		Millions FCFA
dont		1 532 millions
➤	Investissements agricoles	508 millions
➤	Construction	201 millions
➤	Achat équipements	402 millions
➤	Huilerie	2 643 millions
TOTAL		3 238 millions

PLANTATIONS VILLAGEOISES

5 182 hectares d'hévéas sont encadrés par la So.G.B. dont 2 981 en exploitation

SURFACES PHV HEVEA (en hectares)

Désignation	ANNEE 2004				ANNEE 2003			
	PVH	DEG	FISDES	TOTAL	PVH	DEG	FISDES	TOTAL
En exploitation	1 459	1 259	263	2 981	1 348	755	105	2 208
Immatures	313	818	990	2 121	388	1 321	1 148	2 857
Planting	-	-	80	80	-	-	-	-
Total Planté	1 772	2 077	1 333	5 182	1 736	2 076	1 253	5 065

Le programme de plantation hévéas sur financement FISDES a été achevé en 2002. Décision a été prise d'utiliser le reliquat du crédit (327 millions) pour étendre ces plantations ; 80 hectares d'hévéa ont été plantés cette année.

Le reliquat de crédit DEG (430 millions) a été affecté depuis 2002 au développement des plantations villageoises de palmier (413 ha ont été plantés à ce jour).

2 – RESULTATS COMPTABLES

Le résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2004 se traduit par un bénéfice net de 1.936.526 943 FCFA contre un bénéfice net de 955 079 576 FCFA au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2003.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit, les résultats de l'exercice clos au 31 Décembre 2004.

Attribution à la réserve Légale (10 %)	193 652 694 FCFA
Solde	1 742 874 249 FCFA
Report à nouveau 2003	5 388 167 724 FCFA
Bénéfice distribuable	7 131 041 973 FCFA
Réserve Extraordinaire	0 FCFA
Dividende brut payable (925,85 FCFA/ action)	2 000 006 356 FCFA
Report à nouveau 2004 (2.160.184 actions)	5 131 035 617 FCFA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable et décrits en annexe.

II. Vérification et information spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO
Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG
Caroline Orio
Expert-Comptable Diplômé

BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31/12/2003	31/12/2004
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	4	12
Immobilisations corporelles	42 961	43 592
Autres immobilisations	708	352
Actif Immobilisé	43.673	43.956
Stocks	2 565	3.543
Créances et emplois assimilés	9.685	10.705
Actif circulant	12.250	14 248
Trésorerie - Actif	618	1.495
<i>Ecart de conversion actif</i>	24	-
TOTAL ACTIF	56.565	59.699
PASSIF		
Fonds propres	31.927	31.369
Résultat net de l'exercice	955	1.937
Provisions réglementées et fonds assimilés	-	-
Capitaux propres	32.882	33.306
Dettes financières	8.133	8.133
Provision financière pour risques et charges	1.070	1.172
Dettes financières et ressources assimilées	9.203	9.305
Dettes à long et moyen terme		
Fournisseurs d'exploitation	1.900	1.452
Autres dettes circulantes	6.067	7.527
Passif circulant	7.967	8.979
Trésorerie passif	6.513	8.109
<i>Ecart de conversion passif</i>	-	-
TOTAL PASSIF	56 565	59 699

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31/12/2003	31/12/2004
Chiffres d'affaires et autres produits		
· Ventes de marchandises	30	64
· Production vendue	20.385	25.513
· Travaux services vendus	47	18
Production stockée	(40)	194
Production immobilisée	2.289	2.481
Produits accessoires	236	315
Autres produits	382	219
	<hr/>	<hr/>
Total chiffre d'affaires et autres produits	23.329	28.804
Achats de marchandises et variation de stocks	(18)	(1)
Achats de matières premières et variation de stocks	(6.098)	(7.015)
Autres achats	(3.262)	(3.778)
Transports	(503)	(524)
Services extérieurs	(2.082)	(3.487)
Impôts et taxes	(559)	(1.071)
Autres charges	(431)	(385)
	<hr/>	<hr/>
Total achats et frais divers	12.953	16.261
Valeur ajoutée	10.376	12.543
Charges de personnel	(5.560)	(6.050)
	<hr/>	<hr/>
Excédent brut d'exploitation	4.816	6.493
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3.015)	(3.712)
Transferts de charges	356	1.581
Reprises de provisions	1.452	1.070
	<hr/>	<hr/>
Résultat d'exploitation	3.609	5.432
Produits financiers	365	200
Charges financières	(1.903)	(1.880)
	<hr/>	<hr/>
Résultat financier	(1.538)	(1.680)
Résultat des activités ordinaires	2.071	3.752
Produits hors activités ordinaires	2.797	7
Charges hors activités ordinaires	(3.317)	(147)
	<hr/>	<hr/>
Résultat hors activités ordinaires	(520)	(140)
Impôt sur le résultat	(596)	(1.675)
	<hr/>	<hr/>
Résultat net	955	1.937

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

RESSOURCES	31/12/2003	31/12/2004
Capacité d'autofinancement globale	3.038	4.719
Cessions d'immobilisations corporelles	6	7
Cessions d'immobilisations financières	2.791	633
Autres dettes financières	4.218	0
Variations du besoin de financement	419	0
TOTAL DES RESSOURCES	10.472	5.359
Insuffisance de trésorerie	-	719
TOTAL GENERAL	10.472	6.078
EMPLOIS		
Dividendes		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6	16
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7.311	3.310
Acquisitions d'immobilisations financières	93	278
Remboursements d'emprunts	1.355	0
Variation du besoin de financement		801
TOTAL DES EMPLOIS	8.765	4.405
Dividendes	1.707	1.673
TOTAL GENERAL	10.472	6.078

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été arrêtés conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont résumées ci-après.

1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le Système Comptable OHADA admet qu'un amortissement complet des frais d'amortissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Les coûts d'acquisition des logiciels informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis selon le mode linéaire sur cinq ans.

1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations acquises sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Les immobilisations produites par la société pour elle-même sont amorties à partir de leur date de mise en service, et les nouvelles plantations sont amorties à partir de la date de mise en saignée.

¶ Travaux d'aménagement

Les travaux d'aménagement des terrains sont amortis sur une durée de 33 ans pour les terrains agricoles hévéa et 20 ans pour les terrains agricoles palmier. Les terrains à bâtir, sont amortis sur une durée de 99 ans ; la durée de 99 ans correspond à la durée du bail emphytéotique.

¶ Plantations - cultures en saignée

Les plantations d'hévéas sont amorties sur une période de 33 ans à partir du septième exercice suivant les opérations de plantations. La date de début d'amortissement correspond à celle de mise en saignée des plantations d'hévéas.

Les plantations de palmiers à huile sont amorties quant à elles, sur une période de 20 ans à partir du troisième exercice suivant les opérations de plantations. La date de début d'amortissement correspond à celle de mise en exploitation des plantations de palmier à huile.

¶ Autres immobilisations

Toutes les autres immobilisations corporelles sont amorties à partir de leur date d'acquisition ou d'apport. Les durées d'amortissement retenues pour les principales catégories d'immobilisations acquises sont les suivantes :

¶ Constructions d'exploitation et logements du personnel :

o en bois	10 ans
o en maçonnerie	20 ans
o Bâtiments sociaux	20 ans
o Matériels et outillages techniques et industriels	5 -10 ans
o Matériels roulants	4 -10 ans
o Mobiliers, agencements, installations et matériels de bureau	5 -10 ans

1.4. Immobilisations en cours

Les coûts directs et indirects de création des plantations sont accumulés dans les comptes d'immobilisations en cours jusqu'à la date de mise en exploitation.

Ces coûts sont évalués sur la base de la comptabilité analytique de la société qui permet d'identifier les coûts relatifs à la création ou à l'extension des plantations jusqu'en 2003. Les coûts directs et indirects des plantations incorporés dans les immobilisations en cours tenaient compte d'une quote-part des frais généraux et des frais communs déterminés sur la base du rapport existant entre les surfaces immatures et les surfaces totales.

Depuis le début de l'exercice 2003, la société a changé de méthode de valorisation, ces coûts directs et indirects des plantations ne tiennent plus compte de la quote-part des frais généraux et des frais communs.

1.5. Stocks

▫ Produits finis - caoutchouc

Les stocks de caoutchouc à l'usine sont évalués au coût de production. Le coût de production comprend les charges directes et indirectes de production déterminées sur la base de la comptabilité analytique. En outre, en ce qui concerne le stock de caoutchouc expédié au port de San-Pédro et qui est en attente d'embarquement à la clôture, les frais de transport entre l'usine et le port sont incorporés dans la valorisation du stock.

Depuis l'exercice clos au 31 Décembre 2002, la société a changé de méthode de valorisation concernant le stock extérieur. La méthode de valorisation des stocks concernés est la suivante :

- les stocks de caoutchouc PVH sont valorisés selon la méthode du FIFO et les coûts utilisés sont ceux de l'APROMAC ;
- les stocks de caoutchouc autres origines sont valorisés selon la méthode FIFO, le coût de valorisation est le coût moyen d'achat de la période.

▫ Matières et fournitures consommables

Les stocks de matières et fournitures consommables sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré qui est recalculé après chaque entrée.

Les stocks à rotation lente font l'objet d'une provision à 100 % en fin d'exercice.

1.6 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées en FCFA au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences entre les soldes réévalués à la clôture et les soldes comptables historiques sont comptabilisées dans les comptes d'écart de conversion au bilan (actif ou passif). Les écarts de conversion actif éventuels qui correspondent à une perte de change latente font l'objet d'une provision pour risques.

1.7 Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite du personnel

La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté Droits

- 0 à 5 ans	:	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.
- 6 à 10 ans	:	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.
- Plus de 10 ans	:	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.

Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2000, il a été décidé de ne pas actualiser cette provision sur la base de 100 % des droits acquis par l'ensemble du personnel. La provision pour les agents à plus d'un an de la retraite au 31 Décembre 2004, est constituée à hauteur de 62,5% du montant de l'indemnité de retraite et à 100 % pour les agents à moins d'un an de la retraite.

Le niveau de la provision sera progressivement ramené à 100 % sur les trois années à venir à compter de l'exercice 2004 jusqu'au 31 Décembre 2007.

1.8. Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte d'impôts payés d'avance relatifs à certaines charges comprises dans le résultat comptable d'un exercice mais déductibles fiscalement au cours d'exercices ultérieurs et d'impôts à payer sur certains montants qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Le Système Comptable OHADA ne prévoit pas la comptabilisation des impôts différés ; seul l'impôt exigible au titre de l'exercice courant est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés doivent être mentionnés dans la rubrique A6 de l'état annexé.

Ces impôts différés sont présentés au paragraphe 2.1.1.

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AUX COMPTES DE RÉSULTATS

2.1 Activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits réalisés par la société se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Ventes de marchandises	30	64
Production vendue	20.385	25.513
Travaux services vendus	47	18
Production stockée	(40)	194
Production immobilisée	2.289	2.481
Produits accessoires	236	315
Autres produits	382	219
Chiffre d'affaires et autres produits	23.329 =====	28.804 =====

□ La production vendue de l'exercice est composée à hauteur de FCFA **24.540** millions de ventes de caoutchouc contre FCFA **20.241** millions l'exercice précédent et **895** millions de vente de palmiste et de l'huile de palme. Le tonnage de caoutchouc vendu au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2004 s'élève à **39.511** tonnes contre **37.312** tonnes l'exercice précédent.

□ La production immobilisée se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Investissements agricoles	1.965	1.884
Investissements non agricoles	324	597
Total	2.289 =====	2.481 =====

2.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Immobilisations incorporelles	124	17	-	141
Amortissements cumulés	(120)	(9)	-	(129)
Valeurs nettes	4 ===	8	-	12 ===

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Terrains	1.233		(367)	866
Bâtiments	12.096	11.123	(8088)	15.131
Installations et agencements	619	560	(59)	1.120
Matériels	46.495	9.538	(7009)	49.024
Matériels de transports	5.058	217	(119)	5.156
Avances et acomptes/immobilisations	2.832	39	(2.832)	39
Valeurs brutes	68.333	21.477	(18.474)	71.336
Amortissements cumulés	(25.372)	2.540	(168)	(27.744)
Valeurs nettes	42.961			43.592

• Le poste « matériels » enregistre également la valeur des plantations d'hévéas et des palmiers qui a été reclassée sous cette rubrique en vue de se conformer au nouveau référentiel comptable en vigueur.

Comme indiqué au paragraphe 1.4, les coûts directs et indirects de création des plantations immatures inscrites dans le poste

« matériels » ne tiennent plus compte de la quote-part de frais généraux et des frais communs.

• Les acquisitions d'immobilisations les plus significatives de l'exercice concernent les investissements suivants, exprimés en millions de FCFA :

▫ Immatures hévéas	349
▫ Immatures palmiers	1.535
▫ Matériel de transport + Equipements	188
▫ Matériel d'usine	597
▫ Matériel d'usine en cours (huilerie)	

• La rubrique « avances et comptes sur immobilisations est essentiellement des avances versées au fournisseur Sodimex chargé de la construction de l'huilerie.

• Les diminutions les plus importantes de l'exercice concernent essentiellement des ventes de matériels roulants et, de matériels et outillage.

2.4 : Autres immobilisations

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Prêts au personnel	152	106	(105)	153
Autres prêts et avances diverses	320	0	(320)	0
Titres immobilisés	191	3	(40)	154
Dépôts et cautionnements	45			4
	<u>708</u>	<u>109</u>	<u>(465)</u>	<u>35</u>
Valeurs brutes				

▫ Le poste « Autres prêts et avances diverses » enregistre l'avance de trésorerie à la société Béréby Finances qui a été soldée en Avril 2004.

▫ La baisse des titres immobilisés s'explique par la prise en compte des dividendes revenant au FCP au titre de l'exercice 2003.

2.5 Stocks

Les valeurs comparées des stocks se présentent de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Matières premières et autres approvisionnements	2.407	3.191
Produits fabriqués	278	472
	<u>2.685</u>	<u>3.663</u>
Valeurs brutes		
Provisions pour dépréciation du stock	(120)	(120)
	<u>2.565</u>	<u>3.543</u>
Valeur nette	<u>=====</u>	<u>=====</u>

Le stock de matières premières est principalement composé de caoutchouc.

La provision pour dépréciation des stocks concerne essentiellement les pièces de rechange et les matières consommables à rotation lente.

2.6 Créances et emplois assimilés

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Fournisseurs, avances versées	135	45
Clients et comptes rattachés	2.591	4.761
Autres créances	7.510	6.548
Valeurs brutes	10.236	11.354
Provision pour dépréciation des clients		
Provision pour dépréciation des débiteurs douteux	(551)	(649)
Valeurs nettes	9.685	10.705
	=====	=====

2.6.1 - Clients

L'en-cours des crédits clientèle a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Clients	2.591	4.761
Provision pour dépréciation des clients		
Valeur nette	2.591	4.761
	=====	=====

Les créances concernent principalement la société SOGESCOL qui est le seul agent commercial chargé de la commercialisation du caoutchouc produit par la société.

2.6.2 Autres créances

Cette rubrique se décompose de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Personnel	22	35
Organismes sociaux	38	37
état, Collectivités publiques	989	996
Associés et groupe	1.588	715
Débiteurs divers	4.873	4.765
Valeurs brutes	7.510	6.548
Provisions pour dépréciation des débiteurs douteux	(551)	(649)
	-----	-----

• Les débiteurs divers s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Créances détenues sur les organismes sociaux au titre de l'encadrement des plantations villageoises	815	740
Créances diverses sur les planteurs/projet DEG	2.337	2.437
Créances diverses sur les planteurs/projet FISDES	1.388	1.303
Débiteurs divers	333	285
Valeur brute	4.873	4.765

- Les créances diverses sur les planteurs correspondent aux financements effectués par la société pour la création de plantations villageoises dans le cadre des projets DEG et FISDES.
- La provision pour dépréciation (649 millions) est composée à hauteur de FCFA 444 millions de la créance détenue sur l'État au titre du programme d'installation et de formation des planteurs villageois couvrant la période allant d'octobre 1986 à septembre 1992 et, à hauteur de FCFA 205 millions de créances diverses présentant un risque de non-recouvrement.

2.7 Fonds propres (hors résultat de l'exercice)

Les mouvements intervenus sur les fonds propres se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Capital	21.602	-	-	21.602
Réserves	2.075	95	-	2.170
Autres réserves	2.209	0	-	2.209
Report à nouveau	6.041	0	(653)	5.388
Fonds propres	31.927	95	(653)	31.369

Les comptes de réserve légale et de report à nouveau ont été mouvementés conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est réunie le 17 avril 2004 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

2.8 Dettes financières et ressources assimilées

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Emprunts	8.133	8.133
Provisions financières pour risques et charges	1.070	1.172
Valeurs brutes	9.203	9.305

2.8.1 Emprunts

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
DLMT IFC	-	-	-	8.000
Emprunt BIAO	8.000	0	-	133
Intérêts courus sur emprunt BIAO	133	915	(915)	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunt IFC	-	-	-	8.133
Total des emprunts	8.133	915	(915)	8.133

- =====
- Dans le cadre de la construction de l'huilerie, un emprunt d'un montant de FCFA 4.000 millions rémunéré au taux de base bancaire (TBB) + 0,55 % par an, d'une durée de 9 ans avait été octroyé par la BIAO à la SOGB, dans le courant de l'année 2002.
 - Un nouvel emprunt de 4 000 millions de F CFA a été octroyé par la BIAO avec l'aval de la DEG, au cours de l'année 2003 aux mêmes conditions que le précédent portant le montant total à rembourser à 8 000 millions de F CFA en 16 échéances semestrielles à partir de 2005.
- Dans le cadre de ce financement, au cours de l'année 2004, les intérêts courus échus de 1 006 millions, TPS comprise ont été payés.

2.8.2. Provisions financières pour risques et charges

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/2003	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Provisions pour risques divers	140		(140)	0
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	909	1 151	(909)	1.151
Autres provisions financières pour risques et charges	21	21	((21))	21
Total	1.070	1.172	(1.070)	1.172

=====

Les variations intervenues au niveau de la rubrique « provisions financières pour risques et charges », s'expliquent comme suit, en millions de F CFA :

- Reprise de 140 millions de F CFA relatifs à la provision pour risque fiscal constituée l'exercice précédent principalement pour faire face à la fraction de l'impôt foncier contestée.
- Constitution pour indemnité de départ à la retraite : Ajustement de la provision pour indemnité de départ à la retraite de 909 millions à 1.151 millions de F CFA.
- Autres provisions financières pour risques et charges : ajustement de la provision pour litiges du personnel à un montant de 21 millions de F CFA.

2.9 Comptes de trésorerie

La situation de la trésorerie se présente comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
ACTIF		
Valeur à encaisser	8	12
Banque	351	1.242
Chèques, virements émis	-	-
Caisse	50	237
Virement de fonds	209	4
Total trésorerie actif	618	1.495
Provision pour dépréciation	-	-
Trésorerie actif (net)	618	1.495
PASSIF		
Découverts bancaires	5 761	7.890
Chèques émis	752	219
Virement de fonds	-	-
Total trésorerie passive	6 513	8.109
Trésorerie nette	(5.895)	(6.614)

=====

2.10 Autres dettes circulantes

Les autres dettes circulantes se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Clients	13	63
Dettes fiscales	567	1.982
Dettes sociales	617	454
Autres dettes	4.846	5.028
Risques provisionnés	24	-
Total	6 067	7.527
	=====	=====

• Les dettes sociales se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Rémunérations dues	152	26
Dettes provisionnées/charges du personnel	115	115
Congés payés	223	241
Personnel, avances et acomptes	77	23
Organismes sociaux	50	49
Total	617	454
	=====	=====

• Les autres dettes se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2003	31/12/2004
Associés et groupes	15	15
Avances de fonds et intérêts capitalisés DEG	429	329
SOGESCOL et SOCFINCO	-	3
Emprunt organisme international DEG	2.144	2.235
Emprunt organisme international FISDES	1.390	1.455
Créditeurs divers	868	991
Total	4.846	5.028
	=====	=====

¶ La rubrique « emprunt organisme international DEG et FISDES » concerne les avances de fonds effectuées par la DEG et le FISDES à la SOGB dans le cadre de l'installation et l'encadrement des planteurs villageois

2.11 Situation fiscale différée

La situation fiscale différée comprend les impôts payés d'avance relatifs aux éléments suivants, en millions de FCFA :

Impôts payés d'avance	31/12/2003		Taux	31/12/2004
	Impôt	Assiette		Impôt
Dettes provisionnées :				
• Congés payés	78	241	35 %	84
Provisions pour engagements de retraite	319	1.152	35 %	403
Total	397	1.393		487
	====	====		====

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
Exercice clos le 31 Décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Rémunérations des dividendes dus à BEFIN**

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert Fabri, Vincent Bolloré, Luc Boedt et Fulgence Koffy

Modalités : Les dividendes à verser à BEFIN au titre de l'exercice 2003 ont été rémunérés à hauteur de 9,5 % à compter de leur date d'exigibilité. Les intérêts supportés par la SOGB s'élèvent à FCFA 12 millions au titre de l'exercice 2004.

- **Convention de gestion avec la société SOCFINCO**

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert Fabri, Vincent Bolloré,

Nature et objet : Convention de gestion par laquelle la société SOCFINCO s'engage à fournir les prestations suivantes à la SO.G.B.

- ◆ d'une part, le détachement de personnel et une

Modalités et rémunération : Au titre de la première prestation, la SOCFINCO perçoit une redevance forfaitaire équivalente à 2,5 % du chiffre d'affaires de la SOGB, et les frais du personnel détaché sont directement pris en charge par la SOGB. La seconde prestation fait l'objet de facturations spécifiques dont les modalités sont préalablement convenues entre la SOGB et SOCFINCO.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la SOGB (hors frais de personnel détaché directement pris en charge par la SOGB) s'élève pour l'exercice à :

- ◆ FCFA 639 millions au titre de la redevance forfaitaire ;
- ◆ FCFA 117 millions au titre des facturations spécifiques.

• **CONVENTION D'OUVERTURE DE CRÉDIT AVEC LA SOCIÉTÉ BÉRÉBY FINANCES**

Administrateurs concernés : Messieurs Hubert Fabri, Vincent Bolloré, Luc Boedt et Fulgence Koffy.

Nature et objet : Convention d'ouverture de crédit par laquelle la société SOGB consent à la société Béréby Finances un crédit d'un montant maximum de FCFA 1.588 millions remboursable dans les plus bref délais.

Modalités et rémunération : Le crédit consenti est rémunéré au taux de 9,5 % et s'élève au 31 décembre 2004 à FCFA 702 millions.
Les produits d'intérêts comptabilisés par la SOGB au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 123 millions au 31 décembre 2004.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues .

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroh Bilé
Associé

ERNST & YOUNG

Caroline Orio
Expert-Comptable Diplôme

Le 11 avril 2005

SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY S.A.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2005

CERTIFICATION DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX DIX
PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES AU COURS DE L'EXERCICE DE DOUZE MOIS
CLOS AU 31 DECEMBRE 2004

(Article 525 Alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA)

F CFA 389.036.885

=====

Nous soussignés, Ernst & Young et SIGECO, commissaires aux comptes de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby, S.A. (SOGB), certifions exact, en application des dispositions de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte uniforme de l'OHADA, le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées qui nous a été indiqué par la Direction Générale et qui s'élève à

F CFA 389 036 885 (Trois cent quatre vingt neuf millions trente six mille huit cent quatre vingt cinq francs).

Les Commissaires aux Comptes

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2004 et la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, approuve successivement dans les conditions de l'article 440 dudit Acte uniforme, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale des actionnaires prend note du résultat net de l'exercice qui s'élève à FCFA 1 936 526 943 et décide les affectations suivantes :

Attribution à la réserve Légale (10 %)	193 652 694 FCFA
Solde	1 742 874 249 FCFA
Report à nouveau 2003	5 388 167 724 FCFA
Bénéfice distribuable	7 131 041 973 FCFA
Réserve Extraordinaire	0 FCFA
Dividende brut payable (925,85 FCFA/ action)	2 000 006 356 FCFA
Report à nouveau 2004	5 131 035 617 FCFA

Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet SIGECO, représenté par Monsieur N'DABIAN KROA Bilé, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

SIXIEME RESOLUTION

Commissaires aux Comptes

En remplacement du Cabinet Ernst & Young, l'Assemblée Générale décide de désigner le Cabinet Uniconseil, représenté par Monsieur TIEMELE YAO DJUE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

D'autre part, l'Assemblée Générale décide de désigner le Cabinet Nouvelle SOCOGEC, représenté par Monsieur AKOSSAY KOFFI, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale des actionnaires donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.